

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 8 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-huit heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 1^{er} juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par
la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2025/DELIB/052

Objet :
*Vente de l'immeuble
cadastré section AW
253 à M. et Mme
PAGANO*

Rapporteur :
*Christine
WINKELMANN*

Présents : Hervé AURIACH, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Liliane DIAZ ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Sylvette GILL ayant donné procuration à Martine KOENIGUER, Laurence TURCHINI ayant donné procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Jean-François NORMANI.

Absents excusés : NEANT

**Considérant la désignation de Monsieur Patrick FARRE, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

La commune de Camaret-sur-Aigues est toujours propriétaire de la parcelle cadastrée section AW 253 sise 2 rue du Planet. Cet immeuble est issu de la destruction d'un immeuble de plus grande importance lors de l'aménagement de la Place TRAVACCO.

La commune, n'ayant plus l'usage de ce bien qui se dégrade d'année en année, a décidé de le vendre.

France domaine a évalué cet immeuble ancien élevé de 2 étages sur rez-de-chaussée, mitoyen sur 3 façades à 20.000 €. Cet immeuble est cadastré AW 253 pour une contenance cadastrale de 13 M².

Monsieur et Madame PAGANO ont fait une proposition à la commune, par courrier en date du 23 juin 2025, d'acquérir ce bien au prix de 20.000€.

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral n°2691w et du plan de bornage établis par Monsieur Olivier BETARD Géomètre expert en date du 15 avril 2025,

Vu l'avis de France Domaine en date du 25 février 2025,

DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter de vendre à Monsieur et Madame PAGANO demeurant 442 rue Alphonse Daudet à Camaret-sur-Aigues, la parcelle cadastrée, AW 253, au prix de 20.000 €,
- De désigner l'étude notariale de Maîtres Fanny MONTAGNIER et Stéphane GRAS pour rédiger l'acte de vente,
- De préciser que tous les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Patrick FARRE,
Secrétaire de séance

Publié le : - 9 JUIL. 2025

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - 9 JUIL. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

